

# PART-NCO



Non-Commercial Air Operations with Other-Than Complex Motor-Powered Aircraft

« voler en avion léger, en aviation générale »

En vigueur à partir du 26 août 2016

## Equipements

### Phares, feux et éclairages

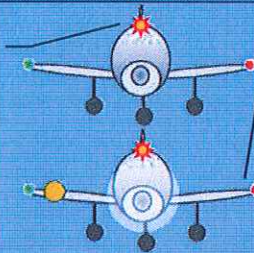
**Bonnes pratiques**

**De jour**  
Aucun feu obligatoire

**Nouveau**

*Il n'y a plus de distinction VFR de jour / VFR de nuit / IFR, simplement vol de jour ou de nuit*

**Anticollision ON :**  
informe de la mise en route imminente et du fonctionnement du moteur

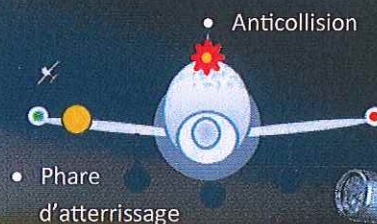
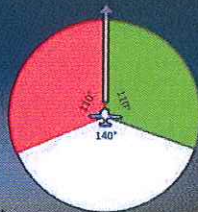
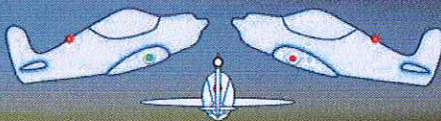


**Phare ON (« voir et être vu ») :**

- Au roulage (signifie « je roule »)
- Au décollage et à l'atterrissage
- Dans les zones à fort trafic, lors de croisements.

**De nuit**  
Ces feux sont obligatoires

- Feux de navigation / position



- Anticollision
- Eclairage des instruments
- Eclairage des compartiments passagers
- Une lampe de poche par membre d'équipage

### Radio Com

**Comme avant**



**VFR de jour**

Une VHF requise en fonction de l'espace aérien (25 kHz, bientôt 8,33 kHz) :

- classe B, C, D
- Classe E en VFR spécial
- Aérodomes avec radio obligatoire
- RMZ : zone à radio obligatoire
- Zones à statut particulier si demandé (R, ZRT...)

**VFR de nuit**

Une VHF requise (25 kHz, bientôt 8,33 kHz)

**IFR**

Deux VHF requises (8,33 kHz)

**Bonnes pratiques**

*Je suis autant que possible en contact avec l'ATS (TWR, APP, SIV...).*



*Je sais comment configurer ma VHF en 8,33 / 25 kHz. Je pense à configurer ma VHF avant de partir en vol!*



**Intercom / casques**

**Nouveau**

Requis pour les vols avec plus d'un membre d'équipage (cas des vols en instruction).



Elève—Pilote



Pilote—Instructeur



**Transpondeur**

**Comme avant**

- En VFR : transpondeur mode A + C ou S en classe B, C, D, TMZ (zone à transpondeur obligatoire) et zones à statut particulier si demandé (R, ZRT...)
- En IFR : transpondeur mode S

**Transpondeur sur « ALT »**  
(éventuellement « GND » si mode S, au sol)

**Utilisation**

Du début du roulage

**« Je suis rentré dans un espace contrôlé par mégarde ! »**  
**Je garde mon transpondeur sur ALT et contacte l'ATC !!!**

à l'arrêt de l'avion en fin de vol.

# PART-NCO



Non-Commercial Air Operations with Other-Than Complex Motor-Powered Aircraft

« voler en avion léger, en aviation générale »

En vigueur à partir du 26 août 2016

## Equipements

### Radio Nav (VFR)

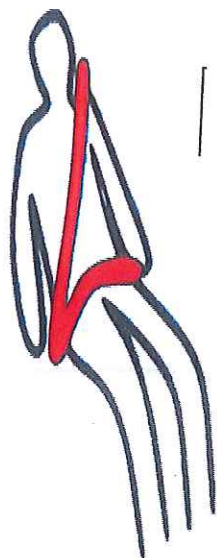
« Vol VFR, en vue de la surface s'il est possible de naviguer à l'aide du paysage » : rien

« Dans les autres cas (VFR on top par exemple) » : 2 équipements de navigation permettant de suivre la route prévue (en fonction du plan de vol ATS et des exigences liées aux espaces et zones) : GPS, VOR, ADF (certifiés = « matériel fixe »)

### Sécurité

**Nouveau**

#### Ceinture de sécurité et harnais



Avion certifiés avant le 26 août 2016 :

Aucune modification requise (ce n'est pas pour autant interdit et améliore la sécurité du pilote).

Nouveaux types d'avions (1ère certif. après le 26 août 2016) :

Chaque place pilote dispose d'un harnais (4 ou 5 points d'attache) ou une ceinture « 3 points ».

**Utilisation**

Le « harnais » doit être attaché lors des décollages, des atterrissages et lorsque les conditions de vol le rendent nécessaire (turbulences, exercices particuliers...).

Le reste du temps la ceinture « 2 points » est au minimum requise. Garder son harnais attaché tout le vol n'est toutefois pas interdit...

#### Siège bébé / Regroupement d'enfants



Bébé (< 2 ans) :

Un CRD (« Child Restreint Device ») doit être utilisé :

- « ceinture bébé »
- « siège bébé » : homologué avion ou voiture.

**Regroupement d'enfants sur un même siège : c'est dorénavant interdit!**

### Secours

#### Trousse de 1<sup>er</sup> secours

Accessible en vol et maintenue à jour, avec :

- Bandages (tailles assorties)
- Pansements brûlures (petit / grand)
- Pansements blessures (petit / grand)
- Pansements adhésifs (tailles assorties)
- Antiseptique (nettoyage de plaies)
- Ciseaux de sécurité
- Gants jetables



**Nouveau**

#### Extincteur



TMG et Avion ≤ 1200 Kg :  
Aucun extincteur exigé

**Comme avant**



Avion > 1200 Kg :  
Un extincteur adapté aux types de feux possibles à bord et minimisant la toxicité des gaz (Attention au Halon !!!)

**Nouveau**

# PART-NCO



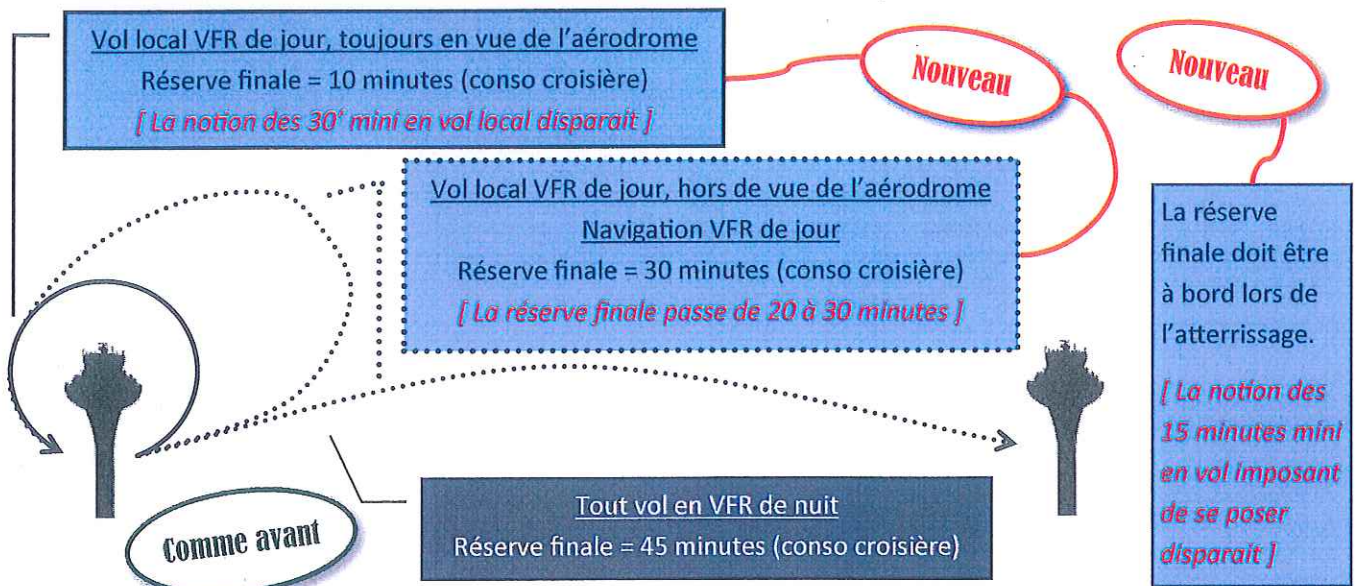
Non-Commercial Air Operations with Other-Than Complex Motor-Powered Aircraft

« voler en avion léger, en aviation générale »

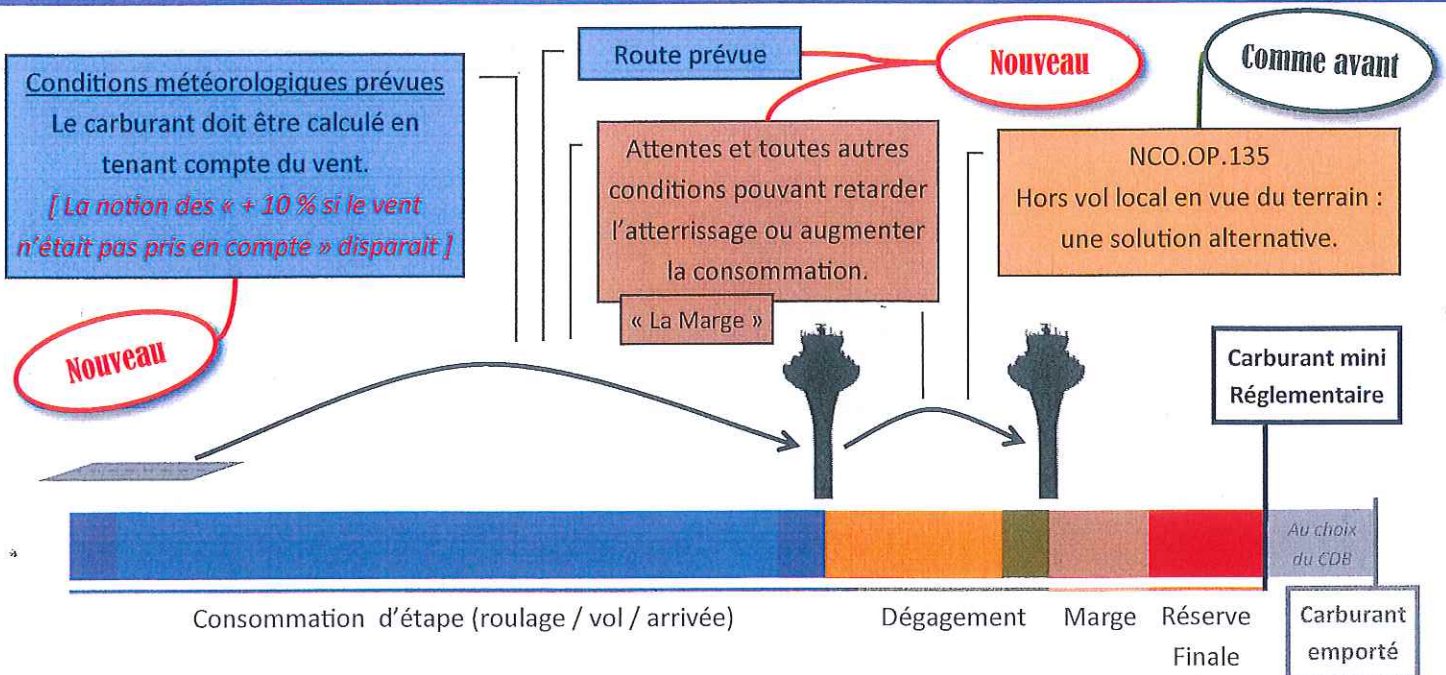
En vigueur à partir du 26 août 2016

## Emport de carburant (NCO.OP.125 Fuel and oil supply—aeroplanes)

### Réserve finale



### Calculer mon carburant mini réglementaire



Le vent et l'ensemble des éléments qui peuvent modifier la durée du vol sont pris en compte dans le carburant mini réglementaire. L'approche TEM (gestion des menaces et des erreurs) du vol permet d'évaluer ces éléments : présence de Cb, nouvel environnement pour le pilote, fort trafic... Si ce calcul fait preuve de bon sens, ce n'est plus une « simple addition ».

# PART-NCO



Non-Commercial Air Operations with Other-Than Complex Motor-Powered Aircraft

« voler en avion léger, en aviation générale »

En vigueur à partir du 26 août 2016

## Exploitations particulières

### Vol à haute altitude : emport et utilisation de l'oxygène sur avions non pressurisés

NCO.IDE.A.155

Oxygène pour tous

FL 130

30 première minutes : rien

Au-delà de 30 minutes : oxygène pour le pilote

FL 100

Rien

**Nouveau**

La règle du FL125 pour le pilote et FL145 pour les passagers disparaît.

### Survol de l'eau :

NCO.IDE.A.175

**Nouveau**

L'emport d'équipement de survie autre qu'un gilet (principalement le canot) passe de 100 NM à 50 NM des côtes. Le pilote détermine quels équipements emporter.

Les gilets de sauvetage doivent dorénavant être équipés de lampes.

Distance de plané  
Décollage ou atterrissage  
présentant un risque  
d'amerrissage

Rien

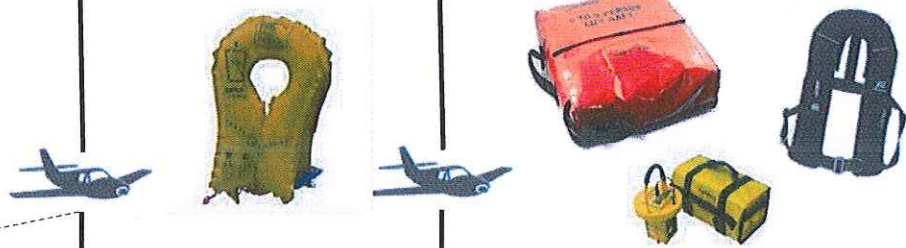
Chaque gilet, s'il n'est pas  
porté, doit être accessible  
depuis son siège.

50 NM

Gilet de sauvetage  
avec lampe

Le pilote estime les équipements re-  
quis (gilets, canots, équipement de  
survie) en fonction de :

- l'état de la mer,
- Température de l'air et de l'eau,
- La distance pour rejoindre un lieu d'atterrissage d'urgence,
- La disponibilité de secours.



Vol plané

Terre

Mer